Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 022-212203194-20260126-DEL_2026_002-DE

COMMUNE DE SAINT MICHEL EN GRÈVE

Délibération du Conseil Municipal du 26 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six janvier, à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. François PONCHON, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 14 janvier 2026

Effectif légal du conseil municipal : 11 Nombre de conseillers présents : 08 Quorum : 05

Nombre de conseillers en exercice : 09 Suffrages exprimés : 08

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : M. François PONCHON, Christophe ROPARTZ, Jean-Max MARTIN, Mme Aude RUVOEN, M. Jean-Marie LUCAS, Mme Brigitte LAURIN, M. Gilles LE BIHAN, Mme Myrlande MARZIN

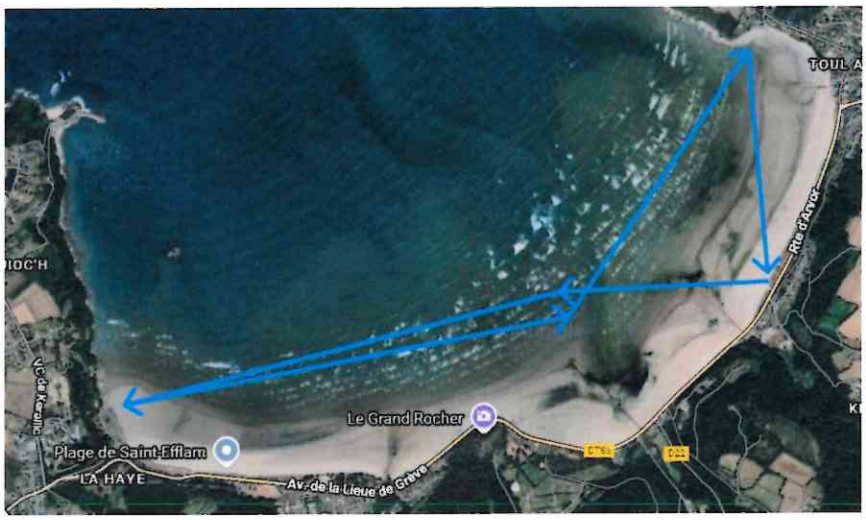
Absente : Pélagie GELARD

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. Mme Aude RUVOEN a obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

2026-002 – B –ORGANISATION COURSE NATURE

Avec Gilbert LE GUIRRIEC, la commune envisage de programmer une course nature sans classement le 15 août 2026 dans l'après-midi en fonction de la marée sur la Lieue de grève.
Une demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine maritime est présentée dans ce contexte pour la journée du 15 août de 10 h 00 à 20 h 30.

Le parcours – exclusivement sur la Lieue de grève sans utilisation de voie publique – est présenté sur la carte ci-dessous (départ 2ème parking rue d'Arvor => Croix de Mi-lieue => extrémité de la plage de St Efflam => Croix de Mi-lieue => Toul ar Vilin => arrivée au 2ème parking rue d'Arvor)



Des fanions délimiteront le parcours et des bénévoles (une quarantaine) seront présents tout le long de la course pour guider et assister les participants.

La course nature comprendra deux épreuves :

- Course à pied
- Randonnée

Le nombre de participants est estimé à 400.

Au départ de la course, un podium sera installé avec arche de départ et arrivée. Un barnum et une buvette seront également à disposition des coureurs et du public.
La demande d'AOT concerne également le stationnement sur la plage des véhicules des participants et du public. La circulation sera gérée par les bénévoles de l'organisation.

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 022-212203194-20260126-DEL_2026_002-DE

En ce qui concerne la sécurité, la protection civile est sollicitée. La brigade de gendarmerie de Plestin-les-Grèves, le service de police rurale, le service des urgences de l'hôpital de Lannion et le service d'incendie et de secours (antenne de Plestin-les-Grèves) seront informés en amont de la course.

Les communes de Plestin-les-Grèves, Tréduder et Tredrez-Locquémeau ont donné leur accord pour le passage de la course sur leur territoire.

Après discussion, le conseil municipal donne son accord pour l'organisation de la course nature

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
François PONCHON



Rendu exécutoire et transmis en Préfecture le

05 FEV. 2026